

Le 1^{er} octobre 1775 – Lettre de Maillart-Dumesle à Poivre

=====

Un document des Archives départementales d'Eure et Loir, Fonds Grandet-Bailly. Ms 15 J 41

Le 1^{er} octobre 1775- Maillart-Dumesle intendant des Isles de France et de Bourbon à son prédécesseur Poivre. Sentiments sur le mémoire injurieux pour les ex-gouverneurs qui circule en France et aux îles. Doutes sur le rendement du gérofler.

=====

Au Port Louis Isle de France. Le 1^{er} octobre 1775

Dans le mémoire intitulé, Monsieur, *Examen de l'administration de MM. Desroches et Poivre*, il est dit de M. Desroches qu'il est *menteur, impudent, ivrogne, corrupteur crapuleux extravagant, sans principes, sans connaissances*. Plusieurs autres injures de cette sorte sont répandues contre lui dans ce mémoire.

Ce même mémoire dit que *si on examine quels sont les clabaudeurs qui ont réussi à jeter dans les bureaux subalternes et dans certaine partie ignorante du public des préventions contre le Sr Poivre, on trouve que c'est un M. Dumas, rappelé du commandement de l'Isle de France par son in-conduite, qui, désespéré de n'avoir pas eu le temps d'exécuter ses grands projets de fortune, cherche à s'en venger sur celui qu'il croit avoir été l'occasion de son rappel.*

Bien d'autres injures encore éclatent contre ce prédécesseur de M. le Ch. Desroches.

D'après cela, Monsieur, quelqu'un pourra-t-il imaginer que ce mémoire a été fait, répandu dans le public en France, et encore ici par ces Messieurs ?

D'un autre côté, ce mémoire est rempli d'éloges pompeux, et de votre personne, et de votre administration, citoyen vertueux, âme honnête, administrateur instruit, laborieux, modeste, etc. sont les épithètes qu'il vous prodigue. Et d'après cela aussi on ne devrait pas croire que vous en êtes l'auteur.

Il faut donc le considérer comme anonyme.

Certainement, Monsieur, jamais il ne s'est présenté une telle occasion de vous rapprocher de MM. Dumas et Desroches, puisque les uns et les autres, vous avez à vous plaindre de ce mémoire : ces Messieurs relativement aux injures dont il les accable, vous à ce qu'il a pu à quelques personnes laisser croire que vous en êtes l'auteur.

Il est à remarquer que ce mémoire cite nombre de lettres de M. Desroches à vous, qu'il est cité les dates et les passages originaux qu'il souligne, il cite même sous le n°37 une lettre de M. Desroches à M. Magon, et sous le n° 63 plusieurs lettres à vous, de divers capitaines de navires.

Il rapporte un procès-verbal fait avant votre départ pour constater l'état du jardin de Monplaisir le 8 octobre 1772 et signé de M. le Ch. de Ternay et de moi, pièce originale qui n'est restée depuis nulle part et qui n'a pas du sortir de notre portefeuille. En sorte que, d'après toutes ces citations, il ne se peut pas que quelqu'un n'ait abusé de votre confiance pour soustraire toutes les pièces de vos papiers et en donner connaissance à l'auteur du mémoire.

Rien n'est plus intéressant pour vous que d'être instruit de ces faits pour que vous puissiez connaître quel est celui qui a été capable d'abuser aussi criminellement de votre confiance et occasionner par là des écrits publiés qui ont pu passer sur votre compte, car pour les attribuer à MM. Dumas et Desroches, vous conviendrez que cela ne peut pas tomber sous le sens.

L'auteur de ce mémoire avançant d'ailleurs grand nombre de faits faux sur l'administration, j'ai pu vous procurer les éclaircissements nécessaires pour le démentir et le confondre, parce qu'il est intéressant pour vous et pour moi que la vérité se fasse jour et dissipe les doutes ou les mauvaises impressions que ce mémoire aurait pu donner. Et comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer déjà, je dois faire cause commune avec vous dans cette occasion, et vous devez compter solidement sur moi qui ai

repris la chose [*illis.*] en entier et qui ai remonté à la source en rassemblant tout ce qui en indique clairement la trace depuis que le Roi a pris possession de ces îles : il faut confondre l'auteur de ces mémoires sur pièces non équivoques et j'ai tout ce qu'il faut pour remplir l'objet, et produire l'évidence.

Il faut convenir, Monsieur, qu'il y a des hommes bien méchants car quel intérêt particulier a pu pousser l'auteur de ces mémoires à en imposer¹ aussi grossièrement et à augmenter l'animosité entre MM. Dumas, Desroches et vous ? Quel intérêt a-t-il pu avoir à cela ? Heureusement, loin d'avoir à vous combattre, je me réunis à vous contre lui-même, et pour peu que vous le désiriez, il sera confondu. Il est bien à souhaiter qu'un aussi méchant anonyme soit connu et qu'il reçoive le juste châtement de sa noirceur et de son hypocrisie.

Comptez au surplus sur moi, Monsieur, je me ferai un vrai plaisir de vous seconder pour plaider la cause de la vérité. C'est mon devoir d'ailleurs et il est bien conforme à mon inclination.

Il ne restera de vous à moi que l'affaire des épiceries à régler pour accorder du moins avec vous M. l'abbé de Raynal qui passe pour être l'auteur de *l'Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les 2 Indes*, ouvrage dont je connais déjà 3 éditions. Car vous êtes l'un à l'autre comme 2 ½ à 2400. Cet auteur dans sa nouvelle édition de 1774, en 7 volumes, tome 1 page 233, Paris ; et à son dire de la 1^{er} édition, en 6 volumes, tome premier, page 151. Voyez je vous prie à arranger cela, vous sentez bien qu'un homme raisonnable, entre deux dires si différents, ne peut être satisfait ; je suis très impatient de savoir auquel des deux je dois m'arrêter. Je vous préviens en attendant que si je crois qu'il faut ajouter quelque chose au produit du gérofler suivant M. l'abbé de Raynal, je suis persuadé qu'il faut prodigieusement rabattre de celui que vous annoncez dans votre mémoire du 18 octobre 1772, signé de vous, et à moi remis par vous-même, et corrigé entre lignes de votre propre main.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre etc.

P. S. Ma dernière lettre du 15 août n'est pas la onzième comme elle l'annonce, mais la douzième, parce que j'ai oublié de vous rappeler celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire le [*illisible*] de cette année.

* * *

¹ Imposer : Vx : attribuer faussement, imputer, tromper. (Robert)